

Calendrier de l'alternance entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

RGT	Période	Lieu	Nb de jours	Nb d'heures
RGT1	04/11/2024 06/12/2024	CFPTS	24 jours sur 5 semaines	168 heures
	07/12/2024 03/03/2025	Entreprise		
RGT2	04/03/2025 04/04/2025	CFPTS	24 jours sur 5 semaines	168 heures
	05/04/2025 04/05/2025	Entreprise		
RGT3	05/05/2025 11/06/2025	CFPTS	23 jours sur 5 semaines	161 heures
	12/06/2025 24/08/2025	Entreprise		
	25/08/2025 29/08/2025	SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail)		
	30/08/2025 14/09/2025	Entreprise		
RGT4	15/09/2025 18/09/2025	CFPTS	4 jours sur 1 semaine	28 heures
<i>A partir du 19/09/2025 retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat</i>				

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS 75 jours soit 525 Heures *

* Se rajoutent 150h de projet tuteuré pendant la période de décembre à juin

Remarque : en ce qui concerne la période en entreprise allant du 12/06 au 14/09/2025, une semaine de congés pour révisions est prévue du 25/08 au 29/08/2025. Ces 5 jours ouvrables s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés. (article L6222-35 du Code du Travail).

Attention, le contrat doit couvrir impérativement les périodes de formation

La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le 05/08/2024 et le 04/11/2024
La date de fin du contrat d'apprentissage doit être située entre le 18/09/2025 et le 30/09/2025